

## LE MONT-BLANC - SITE D'EXCEPTION : UN SITE FRAGILE À PROTÉGER



FLASHEZ-MOI  
pour plus d'infos  
sur la réglementation

Le Mont-Blanc est un site naturel fragile. Particulièrement attractif, il attire 15 000 à 20 000 ascensionnistes par an. Cette fréquentation élevée a généré, au cours des dernières années, des problématiques environnementales, de sécurité des refuges et des personnes. La création de la zone de protection d'habitats naturels (APHN - arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2020) et la régulation mise en place se veulent respectueuses des équilibres existants. Elles doivent permettre de protéger ce site classé (décrets ministériels du 5 janvier 1952 et du 16 juin 1976) et de sécuriser les conditions d'ascension.

## RÉGULATION DE L'ACCÈS AU MONT-BLANC



De nouvelles règles s'appliquent à la voie normale mais également aux alpinistes en provenance d'autres voies (Trois Monts, aiguille de Bionnassay, voies italiennes...) qui séjournent dans l'un des hébergements à la descente. Évaluez correctement vos capacités physiques en altitude en prenant en considération la longueur de ces itinéraires.

### RÉSERVATION OBLIGATOIRE DANS LES REFUGES DU GOÛTER, DE TÊTE ROUSSE ET DU NID D'AIGLE

- Réservations nominatives : l'identité complète de tous les participants au séjour doit être indiquée lors de la réservation
- Délivrance d'un récépissé individuel nominatif à présenter lors de tout contrôle (automatiquement généré lors de la réservation)
- En cas de désistement, il est impératif d'annuler votre réservation sur le site internet afin de faire bénéficier des places à d'autres alpinistes
- L'abri Vallot et la cabane des Rognes sont des abris et en aucun cas des refuges. Leur occupation illégale est également sanctionnée.

### FONCTIONNEMENT DU CAMP DE BASE DE TÊTE ROUSSE

- Limitation du camp de base à 50 personnes
- Tentes collectives, pas de tentes individuelles
- Réservation obligatoire et hébergement payant, comme dans les refuges
- Interdiction de camper en dehors du camp de base de Tête Rousse

### UN DISPOSITIF COMPLET ET COORDONNÉ DE CONTRÔLES

Les récépissés de réservation sont contrôlés par :

- Les gardiens des refuges (à l'arrivée, avec présentation d'un titre d'identité)
- Les agents de la brigade blanche de la commune de Saint-Gervais Les Bains
- Les gendarmes du PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne)
- Les agents de l'Office Français de la Biodiversité

La qualification des guides de haute montagne encadrant des clients est également contrôlée.

### SANCTIONS ENCOURUES

- Toute personne portant atteinte à la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats est passible de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende (art. L.415-3 et R.415-1 - Code de l'environnement)
- Toute personne ne respectant pas l'interdiction de camper en site classé est passible de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (art. L.341-19 - Code de l'environnement)
- Toute personne faisant acte de rébellion à l'encontre des personnes chargées des contrôles est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende et jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende si commis en réunion (art. L.433-7 - Code pénal)
- Toute personne faisant acte de filouterie, notamment l'intention ou le fait de se faire héberger sans payer, est passible de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende (art. L.313-5 - Code pénal)

**LE MONT-BLANC DEMEURE, AVANT TOUT, ET QUELLE  
QU'EN SOIT LA VOIE, UNE AFFAIRE D'ALPINISTES !**



## TRÈS IMPORTANT

L'ascension du Mont-Blanc n'est pas une course d'initiation à l'alpinisme. Elle requiert une réelle expérience de la haute montagne, de la pratique, la maîtrise des techniques d'alpinisme (progression, encordement, cramponnage...), une bonne préparation physique et une acclimatation à l'altitude.

### LES RISQUES

- Risques naturels (avalanches, chutes de séracs, éboulements rocheux, tempêtes, visibilité nulle, etc.) : ils font chaque année plusieurs morts, notamment dans le couloir du Goûter
- Mal aigu des montagnes, fatigue, variations rapides des conditions météorologiques et des risques, froid extrême...  
80 à 100 interventions de secours chaque année dont 80 % pour épuisement lié à une mauvaise préparation physique et/ou un manque d'acclimatation
- Dévissage (glissade ou chute aux conséquences graves, voire mortelles)

Entre 40 et 100 % d'échecs chaque jour. Une bonne préparation et le recours à un guide de haute montagne diplômé d'Etat augmentent très nettement les chances de réussite.



**EN CAS D'URGENCE, UN SEUL NUMÉRO POUR ALERER LES SECOURS.**

## S'INFORMER ET RÉSERVER



### LES SERVICES D'UN GUIDE : PLUS DE SÉCURITÉ ET PLUS DE CHANCES DE RÉUSSIR !

- Vous cherchez un guide pour vous encadrer ?  
Rapprochez-vous des compagnies des guides ou des guides indépendants via leurs syndicats : [www.guides-montagne.org](http://www.guides-montagne.org) ou [www.syndicat-sim.com](http://www.syndicat-sim.com)

### ITINÉRAIRES, RISQUES ET CONDITIONS DU MOMENT

Office de Haute Montagne (OHM) – Pôle Montagne Risk  
Maison de la montagne, place de l'église à Chamonix  
Tél. +33 4 50 53 22 08 - [www.chamoniarde.com/activite/mont-blanc](http://www.chamoniarde.com/activite/mont-blanc)

- Informations générales et pratiques, topos, cartes
- Espace d'informations sur les risques en montagne
- Informations spécifiques et praticabilité.

### BULLETINS MÉTÉOROLOGIQUES ET ESTIMATION DU RISQUE D'AVALANCHES

- Site web : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- Répondeur : 3250
- Office de Haute Montagne et Offices de Tourisme

### RISQUES CLINIQUES LIÉS À LA HAUTE MONTAGNE

- Info santé : [www.mdem.org](http://www.mdem.org) (site des médecins de montagne)

### LES REFUGES

- Refuge du Goûter (réservation en ligne obligatoire)  
[www.refugedugouter.ffcam.fr](http://www.refugedugouter.ffcam.fr) - +33 4 50 54 40 93
- Refuge et camp de base de Tête Rousse (réservation en ligne obligatoire)  
[www.refugeteterousse.ffcam.fr](http://www.refugeteterousse.ffcam.fr) - +33 4 81 91 86 56
- Refuge du Nid d'Aigle (réservation en ligne obligatoire)  
[www.refugeniddaigle.ffcam.fr](http://www.refugeniddaigle.ffcam.fr) - +33 4 50 58 05 78
- Refuge des Cosmiques (réservation par téléphone fortement conseillée)  
[www.refuge-des-cosmiques.com](http://www.refuge-des-cosmiques.com) - +33 4 50 54 40 16

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ACCÉDER AU MONT-BLANC - SITE D'EXCEPTION : UNE AFFAIRE D'ALPINISTES

**PROTECTION D'HABITATS NATURELS (APHN) -  
UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION**



1

## Voie normale par le refuge du Goûter

Réservation obligatoire en ligne : [www.ffcam.fr/reserver-votre-refuge-en-ligne.html](http://www.ffcam.fr/reserver-votre-refuge-en-ligne.html)

Le bivouac est interdit le long de la voie normale sauf cas de force majeure.

2

## Voie des Trois Monts

Réservation refuge des Cosmiques fortement conseillée par téléphone : +33 4 50 54 40 16

### L'ASCENSION DU MONT-BLANC N'EST PAS UNE COURSE D'INITIATION

Cette course nécessite de l'expérience en haute montagne, une bonne connaissance du terrain glaciaire, la maîtrise des techniques d'alpinisme, une préparation physique et une acclimatation à l'altitude.

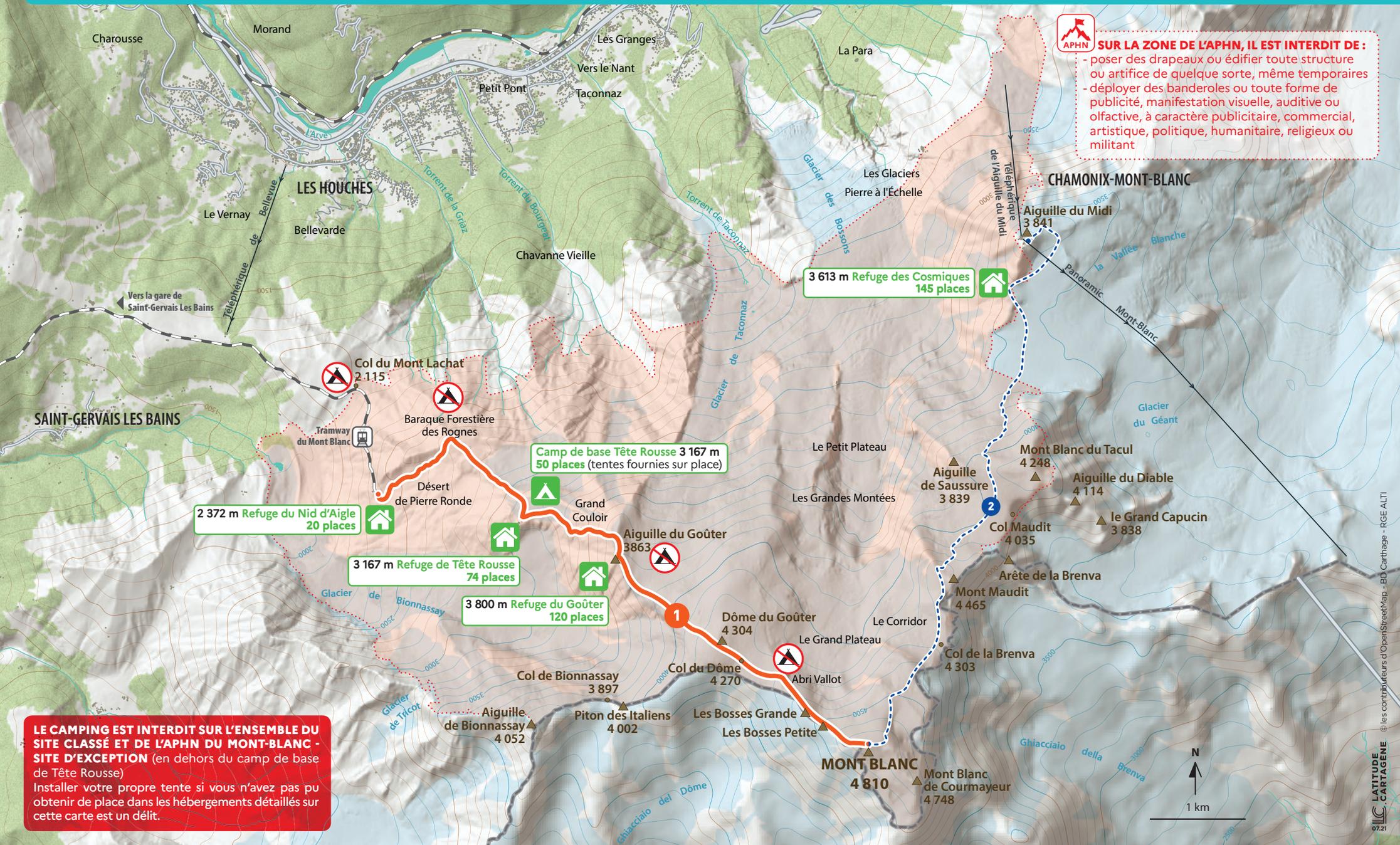
+ d'infos [www.chamoniarde.com/activites/mont-blanc](http://www.chamoniarde.com/activites/mont-blanc)

Il est interdit de transporter tout autre matériel que celui nécessaire à la progression alpine et de progresser en cordées de plus de 3 personnes.



**SUR LA ZONE DE L'APHN, IL EST INTERDIT DE :**

- poser des drapeaux ou édifier toute structure ou artifice de quelque sorte, même temporaires
- déployer des banderoles ou toute forme de publicité, manifestation visuelle, auditive ou olfactive, à caractère publicitaire, commercial, artistique, politique, humanitaire, religieux ou militant



**LE CAMPING EST INTERDIT SUR L'ENSEMBLE DU SITE CLASSÉ ET DE L'APHN DU MONT-BLANC - SITE D'EXCEPTION** (en dehors du camp de base de Tête Rousse)

Installer votre propre tente si vous n'avez pas pu obtenir de place dans les hébergements détaillés sur cette carte est un délit.